



Création d'un cabinet de consultation pour bilan de vie

Par **stephanie**, le **10/04/2008** à **18:10**

Je suis docteur en pharmacie avec différentes formations entre autre dans le domaine du coaching et du travail énergétique.

Je désirerai ouvrir un cabinet de consultation pour faire des bilans de vie avec des clients. Je suis consciente que je n'ai pas le droit en temps que pharmacien de poser un diagnostic sous peine d'être poursuivie pour exercice illégale de la médecine. Je n'ai pas non plus la possibilité de prescrire des traitements médicamenteux. Ma compréhension est que l'on peut faire des recommandations de compléments (huiles essentielles, fleurs de Bach...).

Questions:

- A quoi dois-je faire attention pour créer un tel cabinet ?
- Quel est le titre que je puis apposer sur ma carte de visite ?
- Quel sont mes restrictions quant à mes activités ?
- Puis-je connecter les clients à une énergie similaire à celle du reiki ?
- Puis-je préparer des mélanges d'huiles essentielles dans une base moi-même?
- Quelle assurance professionnelle peut me couvrir ?

D'avance un grand merci,
Stéphanie